

PROVINCE DU BRABANT WALLON

Arrondissement de Nivelles

Ville de Tubize

**Enquête Publique** : projet d'arrêté du Gouvernement flamand aux conditions sectorielles pour les éoliennes et le projet de plan d'évaluation de l'impact environnemental (projet de plan MER)

**Enquête publique**

Le Collège Communal informe la population que, le Gouvernement flamand veut établir des conditions sectorielles pour les éoliennes afin de prévenir ou de limiter leurs éventuelles nuisances environnementales pour les résidents locaux. Il s'agit plus précisément des aspects liés à l'ombre portée, à la sécurité et au bruit de l'exploitation des éoliennes de la section 20.1.6 de la liste de classification VLAREM. Pour étudier les effets possibles des conditions sectorielles pour les éoliennes sur les personnes et l'environnement, un plan EIE a été élaboré. Le projet d'arrêté a d'abord été approuvé en principe par le Gouvernement flamand le 28 octobre 2022. Le projet d'arrêté sur les conditions sectorielles pour les éoliennes et le projet de plan EIE sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
8 novembre 2022	22 novembre 2022	20 janvier 2023 à 11h. Grand'Place, 1 à 1480 Tubize	Carole VAN ROY Département cadre de vie Grand'Place, 1 à 1480 Tubize info@tubize.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service.

**Les dossiers sont consultables également sur le site internet :** <https://omgeving.vlaanderen.be/inspraak-sectorale-voorwaardenwindturbines>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Carole VAN ROY du Département Cadre de Vie au 02/391.39.49. Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Les observations verbales seront également recueillies lors de la séance de clôture qui se tiendra le 20 janvier 2023, à 11h, à l'adresse ci-dessus.

Tout intéressé peut formuler ses observations par courrier à : [openbaaronderzoekWT@omgeving.vlaanderen.be](mailto:openbaaronderzoekWT@omgeving.vlaanderen.be) ou par lettre à envoyer à l'adresse suivante :

*Département de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire  
Division Développement de la Politique et Aide juridique  
Attn : OO BVR plan-MER windturbines  
Boulevard du Roi Albert II 20 Boîte 8  
1000 Bruxelles*

Le Directeur Général

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

**Michel Januth**  
Bourgmestre

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.